

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2454

17 décembre 2009

SOMMAIRE

Aetna Group International S.A.	117769	L.P. Investment S.A.	117792
@gents doubles S.A.	117758	Luxenco S.A.	117770
Agfa-Gevaert International S.à. r.l.	117775	LXCDM S.à r.l.	117749
AKSIA Capital III société coopérative ...	117786	Maskénada	117777
Alpharma International (Luxembourg) S.à r.l.	117769	Mercur Sàrl	117760
ArcelorMittal Bissen & Bettembourg ...	117788	Mercur Sàrl	117792
ArcelorMittal Bissen S.A.	117788	Mercur Sàrl	117760
ArcelorMittal - Stainless Service Luxem- bourg S.A.	117758	Net Equity S.A.	117771
Armstripe S.à r.l.	117769	Ocean View S.A.	117772
Association Européenne des Écoles d'Hô- tellerie et de Tourisme	117771	OZ International Trading Company S.A.	117770
Azaroth Investments S.à r.l.	117786	Paradur S.A.	117773
Bemap S.A.	117773	Pranil S.A.	117792
Biocare S.à r.l.	117774	PSFIN S.A.	117770
Biocare S.à r.l.	117774	Resitec S.A.	117792
Biocare S.à r.l.	117774	Reubescens S.à r.l.	117750
Bridgepoint Services S.à r.l.	117778	Rosebud Investments S.à r.l.	117769
Burryi S.à r.l.	117768	Rynda En Primeur S.A.	117774
CDCM Luxembourg S.à r.l.	117746	Sacomie S.A.	117746
Compagnie de Construction Collinaire S.A.	117792	Samorfin S.A.	117773
Cyanea S.à r.l.	117760	Société d'Investissement Meylan S.à.r.l.	117769
Dole Luxembourg S.à r.l.	117786	Sotrimmo S.A.	117768
Fédération Luxembourgeoise des Théâ- tres Professionnels	117777	Starwood Energy POD Holdings S.à r.l. .	117750
First Investments S.A.	117770	Starwood Energy POD Investments S.à r.l.	117760
Global Hospital Managers S.à r.l.	117785	T2M Intérim S.à r.l.	117749
Hifin S.A.	117784	Tschineur Holding S.A.	117785
HTFA S.à r.l.	117771	Villa Ermesinde S.A.	117746
Jost Luxembourg S.à.r.l.	117746	Wolpertinger Investments S.A.	117771
		World Theme Park Holdings S.à r.l.	117785

CDCM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 81.524.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009149632/12.

(090181399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Sacomie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 110.247.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009149643/12.

(090181380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Villa Ermesinde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 121.266.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009149482/16.

(090181062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Jost Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.073.

In the year two thousand and nine, on the fifth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Jost Luxembourg S.à r.l. (in liquidation)", a "société à responsabilité limitée", established at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, R.C.S. Luxembourg section B number 107.073, incorporated by deed of the undersigned notary on March 22, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 770, page 36,937 on August 2, 2005 and which Articles of Association have been amended by deed of June 16, 2005 published in the Luxembourg Mémorial C number 1,288, page 61,819 on November 29, 2005 and by deed of August 12, 2005 published in the Luxembourg Mémorial C number 541, page 25,928 on March 15, 2006 and by deed of August 8, 2007 published in the Luxembourg Mémorial C number 2,350, page 112,761 on October 18, 2007 and by deed of October 1st, 2008 published in the Luxembourg Mémorial C number 133 and 136, page 6,355 and page 6,512 on January 21st, 2009.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich,
The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich,

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As it appears from the attendance list, the 80,000 (eighty thousand) ordinary Class A shares and the 1,263,003 (one million two hundred sixty three thousand and three) preferred Class B shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the item of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company;
2. Amendment of Article 4 of the Articles of Association accordingly.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the Company as from November 1st, 2009, from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Second resolution:

As a consequence of the first resolution, the meeting decides to amend article four of the Articles of Association and to give it the following wording

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred fifty euros (1,150.- EUR).

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille neuf, le cinq novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "Jost Luxembourg S.à r.l. (in liquidation)", ayant son siège social à 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107.073, constituée suivant acte reçu le 22 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 770, page 36,937, du 2 août 2005 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 16 juin 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1288, page 61,819, du 29 novembre 2005 et modifiés par acte reçu le 12 août 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial

des Sociétés et Associations numéro 541, page 25,928, du 15 mars 2006 et par acte reçu le 8 août 2007 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2350 page 112,761, du 18 octobre 2007 et par acte reçu le 1^{er} octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 133 et 136 page 6,355 et page 6,512, du 21 janvier 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 80.000 (quatre-vingt mille) actions ordinaires de classe A et les 1.263.003 (un million deux cent soixante trois mille trois) actions préférentielles de classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur le point porté à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Transfert du siège social de la Société;
- 2.- Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société avec date effective le 1^{er} novembre 2009 de son siège social actuel, 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, L-1445, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent cinquante euros (1.150.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47367. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149122/122.

(090180696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

T2M Intérim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 83, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 113.469.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149653/10.

(090181419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

LXCDM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 94.291.

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel Briscolini, informaticien, né le 12 mars 1954 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 9, rue des Prés.

2) Madame Muriel GOËTZ, responsable administrative, née le 22 novembre 1957 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant à F-57160 Moulins-les-Metz, 10, rue des 3 haies.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LXCDM, S.à r.l., R.C.S. N° B 94.291 constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 3 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 805 du 31 juillet 2003.

Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1021 du 11 octobre 2005.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig à L-5326 Contern, 9, rue Goell.
2. Modification de l'alinéa premier de l'article 3 des statuts sociaux.
3. Divers.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig à L-5326 Contern, 9, rue Goell.

En conséquence, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le siège social de la Société est établi à Contern."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: D. Briscolini, M. Goëtz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47680. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149032/44.

(090180665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Reubescens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.828.

Le comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REUBESCENS S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2009149667/11.

(090181630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Starwood Energy POD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.375.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Starwood Solar V, LLC", a limited liability company under the laws of Delaware with registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle 19801 Delaware, United States,

The founder is here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Starwood Energy POD Holdings S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management, control and sale of any company or enterprise, notably in power industry related projects, including but not limited to, power generation, infrastructure and transmission of power, renewable and alternative energies, with a current focus in the United States and Canada, and generally hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at CAD 22,000 (twenty two thousand Canadian dollars), represented by 500 (five hundred) shares of CAD 44 (forty four Canadian dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. Shares may not be transferred inter vivos to shareholders or non-shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this

technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication/electronic means another person, as his proxy, who need not be shareholder.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Solar V, LLC, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of CAD 22,000 (twenty two thousand Canadian dollars) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

a) Mr Jerome Silvey, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957,

b) Mr Michael Murphy, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, born in New Jersey (USA) on February 9, 1971,

c) Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Briey (France) on April 29, 1956.

d) Mr Franck Hebrard, with professional address at 6 rue Laval, 92210, St Cloud (France), born in Brive-la-Gaillarde (France) on December 30, 1964.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Starwood Solar V, LLC", une société du Delaware ayant pour siège social Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle 19801 Delaware, Etats-Unis

Fondateur ici représenté par Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Starwood Energy POD Holdings S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, dans toute société ou entreprise, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par la souscription, l'achat, l'échange, ou de n'importe quelle autre manière, n'importe quelles actions, parts et/ou autres valeurs de participation, obligations avec ou sans garantie, certificat de dépôts et/ou autres instruments de dette et plus généralement toutes les valeurs et/ou les instruments financiers émis par n'importe quelle entité publique ou privée, quelle qu'elles soient. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle et à la vente de n'importe quelle société ou entreprise, notamment dans des projets relatifs à l'industrie de l'énergie, incluant, mais sans limitation, la production d'énergie, l'infrastructure et la transmission d'énergie, les énergies alternatives et renouvelables, avec une attention particulière aux Etats-Unis et au Canada, et généralement détenir, gérer, vendre ou disposer de ces projets, en tout ou en partie, pour toute considération que la Société trouverait appropriée.

La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme exceptée par appel public à l'épargne. Elle peut émettre, uniquement par le placement privé, des billets à ordre, des obligations avec ou sans garantie et n'importe quel genre de titres de créances ou de participations. La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, les montants reçus de tous ses emprunts et/ou de l'émission de dettes ou actions à ses filiales, à ses sociétés liées et/ou à n'importe quelles autres sociétés et la Société peut également donner des garanties et des nantissements, transférer, grever d'hypothèque ou alors mettre en gage tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de n'importe quelles autres sociétés, et, généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice d'autres sociétés ou personnes, dans chaque cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités régulées par le secteur financier.

La Société peut généralement utiliser tous les techniques et instruments concernant ses investissements pour leur gestion efficace, y compris des techniques et des instruments conçus pour protéger la société contre le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations et toutes transactions, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à CAD 22 000 (vingt deux mille dollars canadien), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de CAD 44 (quarante quatre dollars canadien) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un associé ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale et qu'ils ont été dûment informés de la teneur de l'agenda, l'assemblée générale peut avoir lieu sans notification préalable.

Tout actionnaire peut, à n'importe quelle assemblée générale, désigner par écrit, par fax, câble, télégramme, télex, ou par n'importe quel autre moyen de télécommunication ou électronique, une autre personne pour le représenter, qui n'est pas nécessairement un actionnaire.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté

des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale;

(iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créiteurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Solar V, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CAD 22,000 (vingt deux mille dollars canadien) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a) Monsieur Jerome Silvey, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957,

b) Monsieur Michael Murphy, avec adresse professionnelle à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, né au New Jersey (USA) le 9 février 1971,

c) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Briey (France) le 29 avril 1956.

d) Monsieur Franck Hebrard, with professional address at 6 rue Laval, 92210, St Cloud (France), born in Brive-la-Gaillarde (France) on December 30, 1964.

Conformément à l'article 11 des statuts, La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48097. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149186/421.

(090181092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

ArcelorMittal - Stainless Service Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Site du PED.

R.C.S. Luxembourg B 48.965.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149666/9.

(090181598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

@gents doubles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.142.

L'an deux mille neuf, le douze novembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "@gents doubles S.A." avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 887 du 15 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 125.142.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch, qui désigne comme secrétaire Madame Gerty MARTER, employée privée, demeurant à Bigonville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Ajout des alinéas suivants à l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts:

"La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société pourra effectuer des prestations de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales."

2. Augmentation du capital à concurrence de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500,00) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification subséquente de l'alinéa un de l'article trois des statuts.

4. Démission de l'administrateur EXCELIANCE S.A., décharge à lui donner et nomination comme nouvel administrateur de Monsieur Marc NGUYEN MINH HOANG.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter deux alinéas à l'objet social de la société et par conséquent, l'article deux des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (L'alinéa 1 reste inchangé).

Ajout: "La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société pourra effectuer des prestations de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

(L'alinéa 2 deviendra l'alinéa dernier et reste inchangé).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500,00) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants.

Intervention - Souscription - Libération

1) Est alors intervenue "EXCELIANCE S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Jonathan BEGGIATO, prénommé,

qui déclare souscrire deux cent cinquante (250) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

2) Est alors intervenue "LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jonathan BEGGIATO, prénommé,

qui déclare souscrire deux cent cinquante (250) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

L'augmentation de capital a été libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500,00), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société anonyme "EXCELIANCE S.A.", prénommée, de ses fonctions d'administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, Monsieur Marc NGUYEN MINH HOANG, employé privé, né le 11 avril 1976 à Besançon (France), demeurant à Shanghai (Chine), #2502, 88-3 Sinan Road. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, G. Mailer, J. Beggiato, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation LAC/2009/48194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149050/99.

(090180375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Mercur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.493.

Les comptes annuels au 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149665/10.

(090181501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Cyanea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.818.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYANEA S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2009149668/11.

(090181629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Mercur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.493.

Les comptes annuels au 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149663/10.

(090181502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Starwood Energy POD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.376.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth of November

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Starwood Energy POD Holdings S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

The founder is here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial

companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Starwood Energy POD Investments S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management, control and sale of any company or enterprise, notably in power industry related projects, including but not limited to, power generation, infrastructure and transmission of power, renewable and alternative energies, with a current focus in the United States and Canada, and generally hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at CAD 22,000.- (twenty-two thousand Canadian dollars), represented by 500 (five hundred) shares of CAD 44.- (forty-four Canadian dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. Shares may not be transferred inter vivos to shareholders or non-shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication/electronic means another person, as his proxy, who need not be shareholder.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Energy POD Holdings S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of CAD 22,000.- (twenty-two thousand Canadian dollars) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

a) Mr Jerome Silvey, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957,

b) Mr Michael Murphy, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, born in New Jersey (USA) on February 9, 1971,

c) Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Briey (France) on April 29, 1956.

d) Mr Franck Hebrard, with professional address at 6 rue Laval, 92210, St Cloud (France), born in Brive-la-Gaillarde (France) on December 30, 1964.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Starwood Energy POD Holdings S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Fondateur ici représenté par Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Starwood Energy POD Investments S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, dans toute société ou entreprise, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par la souscription, l'achat, l'échange, ou de n'importe quelle autre manière, n'importe quelles actions, parts et/ou autres valeurs de participation, obligations avec ou sans garantie, certificat de dépôts et/ou autres instruments de dette et plus généralement toutes les valeurs et/ou les instruments financiers émis par n'importe quelle entité publique ou privée, quelle qu'elles soient. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle et à la vente de n'importe quelle société ou entreprise, notamment dans des projets relatifs à l'industrie de l'énergie, incluant, mais sans limitation, la production d'énergie, l'infrastructure et la transmission d'énergie, les énergies alternatives et renouvelables, avec une attention particulière aux Etats-Unis et au Canada, et généralement détenir, gérer, vendre ou disposer de ces projets, en tout ou en partie, pour toute considération que la Société trouverait appropriée.

La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme exceptée par appel public à l'épargne. Elle peut émettre, uniquement par le placement privé, des billets à ordre, des obligations avec ou sans garantie et n'importe quel genre de titres de créances ou de participations. La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, les montants reçus de tous ses emprunts et/ou de l'émission de dettes ou actions à ses filiales, à ses sociétés liées et/ou à n'importe quelles autres sociétés et la Société peut également donner des garanties et des nantissements, transférer, grever d'hypothèque ou alors mettre en gage tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de n'importe quelles autres sociétés, et, généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice d'autres sociétés ou personnes, dans chaque cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités régulées par le secteur financier.

La Société peut généralement utiliser tous les techniques et instruments concernant ses investissements pour leur gestion efficace, y compris des techniques et des instruments conçus pour protéger la société contre le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations et toutes transactions, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à CAD 22.000,- (vingt-deux mille dollars canadien), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de CAD 44,- (quarante-quatre dollars canadien) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un associé ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécable, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale et qu'ils ont été dûment informés de la teneur de l'agenda, l'assemblée générale peut avoir lieu sans notification préalable.

Tout actionnaire peut, à n'importe quelle assemblée générale, désigner par écrit, par fax, câble, télégramme, télex, ou par n'importe quel autre moyen de télécommunication ou électronique, une autre personne pour le représenter, qui n'est pas nécessairement un actionnaire.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale;
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créiteurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Energy POD Holdings S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CAD 22.000,- (vingt-deux mille dollars canadien) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a) Monsieur Jerome Silvey, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957,

b) Monsieur Michael Murphy, avec adresse professionnelle à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, né au New Jersey (USA) le 9 février 1971,

c) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Briey (France) le 29 avril 1956.

d) Monsieur Franck Hebrard, avec adresse professionnelle à 6 rue Laval, 92210, St Cloud (France), né à Brive-la-Gaillarde (France) le 30 décembre 1964.

Conformément à l'article 11 des statuts, La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48096. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149185/421.

(090181094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Sotrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S. A.

2, rue Millegassel, L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009149650/12.

(090181438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Burryi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.814.

Le comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BURRYI S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2009149669/11.

(090181626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Armstripe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.826.

Le comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARMSTRIPE S.à r.l.
Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2009149670/11.

(090181624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Alpharma International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 113.091.

Le comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHARMA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Gérard BIRCHEN
Gérant

Référence de publication: 2009149671/12.

(090181620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Rosebud Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 80.007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009149672/12.

(090181675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Société d'Investissement Meylan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 100.121.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009149674/12.

(090181673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Aetna Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.130.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 5 mai 2009

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de

la société en remplacement de M. Michel JENTGES, démissionnaire, dont il achèvera le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009150339/18.

(090182458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

First Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 105.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150340/10.

(090182613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

PSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150341/10.

(090182610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

OZ International Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150342/10.

(090182605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Luxenco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150343/10.

(090182603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

HTFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.980,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 131.314.

Les comptes pour la période du 3 août 2007 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HTFA S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150960/14.

(090182808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Net Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.638.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150977/10.

(090182834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Wolpertinger Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.598.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150978/10.

(090182837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Association Européenne des Écoles d'Hôtellerie et de Tourisme, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9257 Diekirch, rue Joseph Merten.

R.C.S. Luxembourg F 972.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Titre II. Composition et Fonctionnement de l'Association

Art. 5. Composition.

5.2.....

Au cas où ce pays ne dispose pas encore de membre au Comité Directeur ou en cas de vacance de ce poste, la candidature peut être reçue provisoirement par le Comité Directeur. Peuvent également être reçus par le Bureau ou le Siège de l'Associations en qualité de membre individuel, honoraire, observateur ou professionnel des personnes physiques ou morales s'intéressant aux buts poursuivis par l'Association et y adhérant entièrement.

Art. 6. Cotisations. L'Assemblée Générale fixe le droit d'admission et la cotisation annuelle dont le montant est défini selon la catégorie des membres, actifs, observateur individuels, honoraires et professionnels.

D'autre part, l'Assemblée Générale fixe le montant du droit d'admission unique qui ne peut être inférieur à 150,- EURO pour les membres actifs, observateurs et professionnels.

Art. 7. Admissions. Une décision d'admission des membres actifs, observateurs, individuels, honoraires ou professionnels est prononcée définitivement par l'Assemblée Générale.

Art. 8. Démissions - Exclusions. Après un délai de 2 ans à compter de la date de son exclusion, un membre exclu peut être réadmis en tant que nouveau membre selon les modalités prévues aux articles 5.2., 6 et 7.

Titre III. Administration et Fonctionnement

Art. 9. Comité Directeur. L'Association est dirigée par un Comité Directeur comprenant autant de membres élus qu'il y a de pays représentés (membres du conseil de l'Europe) à raison d'un membre par pays. Les modalités de leur désignation sont définies dans le règlement intérieur. La durée du mandat des membres du Comité Directeur est fixée à quatre ans.

Art. 12. Bureau. Le Comité Directeur élit, pour une durée de 4 ans, un bureau comprenant 1 Président et 5 Vice-Présidents

Le Président et les 5 Vice-Présidents sont obligatoirement élus au sein du Comité Directeur. La qualité de membre du Bureau étant attachée à la personne et non à l'école qu'il/elle représente, en cas de vacance d'un mandat, de nouvelles élections devront être organisées au sein du Comité Directeur.

...

Le titre honoraire de sa fonction peut être attribué par le Comité Directeur à tout membre sortant du Bureau et toute autre personne pouvant faire valoir des mérites spécifiques pour l'Association.

Art. 13. Assemblée Générale des Membres. L'Assemblée Générale de l'Association comprend les membres actifs. Les membres observateurs, individuels, honoraires et du monde professionnel étant invités à titre consultatif, participent aux délibérations avec voix consultative. Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Comité Directeur ou à la demande de la moitié des membres de droit. Cette convocation doit, en principe, être faite par lettre individuelle ou par courrier électronique adressé(e) à chaque membre au moins un mois à l'avance pour l'Assemblée Générale Ordinaire et 15 jours à l'avance pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Titre IV. Modification des Statuts et Dissolution

Art. 18. Modification des statuts. Les statuts de l'Association ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Comité Directeur ou du Bureau.

...

Art. 20. Formalités. Le Président doit faire connaître, dans les trois mois qui suivent toute Assemblée Générale, au Tribunal de Diekirch, les déclarations concernant:

- les changements intervenus au niveau de la composition du Bureau,

- ...

Date d'entrée en vigueur: 20 novembre 2009.

Référence de publication: 2009151022/50.

(090183280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Ocean View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 96.117.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 12th 2009 it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Russel Andrew Peter MICHEL, Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Mickael Gil.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 12 novembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Russel Andrew Peter MICHEL, Peter ENGELBERG et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 12 novembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

Fiona Finnegan / Mickael Gil.

Référence de publication: 2009151100/21.

(090183404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Samorfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 60.252.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 5 décembre 2008 que:

L'assemblée générale des actionnaires a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Alex SCHMITT, avocat-avoué, de son ancienne adresse professionnelle au 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg à sa nouvelle adresse professionnelle au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- Monsieur Lex BENOY, expert-comptable, de son ancienne adresse professionnelle au 13, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à sa nouvelle adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Alex SCHMITT, avocat-avoué, avec adresse professionnelle à l'adresse précitée, de Monsieur Roberto AMODEI, entrepreneur, avec adresse professionnelle au 1, Via dei Mille, I-00185 Rome, Italie et de Monsieur Raffaello ROSSI, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, Via dei Mille, I-00185 Rome, Italie, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex BENOY, expert-comptable, avec adresse professionnelle à l'adresse précitée, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2009151145/27.

(090182802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Paradur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 93.955.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150981/10.

(090182842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Bemap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Maire-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 108.229.

—
1. De ré-élire Mess. Russel Andrew Peter MICHEL, Peter ENGELBERG et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Mickael Gil.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 12th, 2009 it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Russel Andrew Peter MICHEL, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Mickael Gil.

Référence de publication: 2009151099/19.

(090183405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

Extrait des Résolutions des Administrateurs du 24 Novembre 2009

Les administrateurs de Rynda En Primeur S.A. (la "Société), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Willem-Arnoud van Rooyen de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 11 novembre 2009

- de coopter Richard van't Hof, né le 05 Octobre 1965 à Barendrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la Société avec effet au 11 Novembre 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 26 Novembre 2009.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2009151148/15.

(090182880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Biocare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.759.

Les comptes au 31.12.2001 de la société BIOCARE S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.11.2009.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

15, Bld Roosevelt - B.P. 814

L-2018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009151743/15.

(090183568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Biocare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.759.

Les comptes au 31.12.2003 de la société BIOCARE S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.11.2009.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

15, Bld Roosevelt - B.P. 814

L-2018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009151741/15.

(090183571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Biocare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.759.

Les comptes annuels au 31.12.2004 de la société BIOCARE S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.11.2009.
FFF Management & Trust S.A.
15, Bld. Roosevelt - B.P. 814
L-2018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009151740/15.

(090183573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Agfa-Gevaert International S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.352.340,49.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.906.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the ninth day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Agfa-Gevaert International S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 112 906, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on December 2, 2005, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 570 of 18 March 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have last been amended by a deed enacted on 6 November 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 2864 of 29 November 2008.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., a company incorporated under the Luxembourg Law on the 14th of October 2005, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 21,421,043 (twenty one million four hundred twenty one thousand forty three) shares with no nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III. - The corporate capital of the Company is fixed at EUR 24,352,340.49 (twenty four million three hundred fifty two thousand three hundred forty euros and forty nine cents) divided into 21,421,043 (twenty one million four hundred twenty one thousand forty three) shares having no nominal value, which is entirely subscribed and fully paid up.

IV. - Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. is the sole owner of all the shares of the Company.

V. - Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., acting as the sole shareholder, approves the interim balance sheet of the Company as at November 9th, 2009, attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VI. - Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. appoints itself, as liquidator (Liquidateur) of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., which has acknowledged and consented to this assignment;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. which has

acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VII. - Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. declares that the liquidation of the Company is closed.

VIII. - Discharge is given to the managers of the Company:

- Mr Manfred Schneider, chartered accountant, born in Rocourt on April 03, 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr Bart Van Isterdael, private employee, born in Ninove on April 2, 1961, with professional address at Septestraat 27,2640 Mortsels, Belgium;

- Mr Geert Vuylsteke, private employee, born in Ronse on October 10, 1972, with professional address Septestraat 27,2640 Mortsels, Belgium;

IX. - The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 2,100.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le neuf novembre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Agfa-Gevaert International S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 2 décembre 2005 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 112.906, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 18 mars 2006, numéro 570. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu le 6 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 29 novembre 2008, numéro 2864.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l." une Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois constituée le 14 octobre 2005, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représenté par Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé à représenter Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel associé unique ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la procuration annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 21.421.043 (vingt et un million quatre cent vingt et un mille quarante trois) parts sociales, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Que Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

III.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 24,352,340.49 (vingt quatre million trois cent cinquante deux mille trois cent quarante euros et quarante neuf cents), représentés par 21,421,043 (vingt et un million quatre cent vingt et un mille quarante trois) parts sociales, sans valeur nominale, intégralement libérées.

IV.- Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

V.- Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., en tant qu'associé unique de la Société, approuve la situation financière de la Société au 9 novembre 2009, annexée au présent acte et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

VI.- Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, assignés, transférés et transmis à Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., qui a pris connaissance et consent à cet affectation.

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., qui a pris connaissance et consent à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

VII.- Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. déclare que la liquidation de la Société est close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société:

- Mr Manfred Schneider, expert-comptable, né à Rocourt le 03 avril, 1971, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr Bart Van Isterdael, employé privé, né à Ninove le 2 avril, 1961, avec adresse professionnelle à Septestraat 27, 2640 Mortsels, Belgique;

- Mr Geert Vuylsteke, employé privé, né à Ronse, le 19 octobre 1972, avec adresse professionnelle à Septestraat 27, 2640 Mortsels, Belgique;

IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ 2.100.- Euros.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47397. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149095/148.

(090180641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

TheaterFederation ou F.L.T.P., Fédération Luxembourgeoise des Théâtres Professionnels, Association sans but lucratif, (anc. Maskénada).

Siège social: L-1260 Luxembourg, 62, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg F 3.213.

—
Modification des statuts et du siège

Extraits de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2009, que les statuts et le siège social sont modifiés de la façon suivante:

L'Art. 1^{er} est changé pour prendre la teneur suivante:

L'association prend la dénomination de FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES THEATRES PROFESSIONNELS, en abrégé TheaterFédératioun ou F.L.T.P. Son siège est établi à Luxembourg.

A l'article 2 s'ajoute un paragraphe comme suit:

L'association crée en son sein le "Centre Luxembourgeois de l'Institut International du Théâtre", membre de l'Institut International du Théâtre (IIT), qui fonctionne en toute conformité avec la charte de l'Institut International du Théâtre.

A l'article 11 s'ajoute un paragraphe comme suit:

Le Conseil d'Administration délègue les pouvoirs cités dans les articles 10 et 11 à son bureau exécutif constitué par le président (ou le vice-président en son absence), le secrétaire et le trésorier.

A l'article 12 s'ajoute un paragraphe comme suit:

Il élit aussi un bureau exécutif, à savoir 1 (un) président, 1 (un) secrétaire et 1 (un) trésorier, pour la gestion du "Centre Luxembourgeois de l'Institut International du Théâtre". Le "Centre Luxembourgeois de l'Institut International du Théâtre" peut associer à son fonctionnement des membres extérieurs à l'association.

L'article 22 est changé pour prendre la teneur suivante:

Le siège de l'association est fixé à Luxembourg.

Le siège social se trouve à 62, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Serge Tonnar / Nathalie Ronvaux / Christian Kmiotek

Président / Secrétaire / Trésorier

Référence de publication: 2009149680/31.

(090181736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Bridgepoint Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.354.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the second of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, having its registered office at 30 Warwick Street W1B 5AL London, United Kingdom, registered at the Trade register of England under the number 6492046, here represented by Christine Mathy, with professional address at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on October 30th, 2009.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a "private limited liability company" (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended and as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is "BRIDGEPOINT SERVICES S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4.

4.1 The Company's object is to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business.

4.2 The Company may purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property or real estate and any right or privilege over or in respect of it.

4.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

4.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the

Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

4.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (1.- EUR) each.

Art. 8. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own parts. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of parts made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves,
- the repurchased parts will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

Art. 9. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts "inter vivos" to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, references is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 11. The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

In case of a single manager the Company shall be validly bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV.- General Meetings of participants

Art. 12. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 13. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 14. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

Art. 15.

15.1. The revenues of the Company, after deduction of expenses, charges, depreciation and provisions constitute the net profit. Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it falls below the required level.

15.2. The general meeting of participants has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to reserves or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 16. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- Varia

Art. 17. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, prenamed,

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2010.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) HALSEY S.a r.l., R.C.S. Number B 50.984, a company with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Ms Kristel SEGERS, company director, born on October 8th, 1959, in Turnhout, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

c) Mrs Daphne RIBOT, company director, born on January 30th, 1979, in Caen, France, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

d) Mr Paul GUNNER, company director, born on March 5th, 1973 in Cassington, United Kingdom, residing at Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GU5 9RG, United Kingdom; and

e) Mr Charles BARTER, company director, born on April 5th, 1962 in Guildford, United Kingdom, residing at 33 City Pavilion, Flat 403, Britton Street, London EC1M 5UG, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le deux novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 30, Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni,

enregistré auprès du Registre de Commerce d'Angleterre sous le numéro 6492046, ici représentée par Christine Mathy, avec adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 30 octobre 2009.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera "BRIDGEPOINT SERVICES S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4.

4.1 L'objet de la société est d'exercer toute activité commerciale, sous quelque forme que ce soit, acquérir, entreprendre et exploiter en tout ou en partie les activités, immobilières et / ou les engagements de toute personne exerçant les activités.

4.2 La Société pourra acquérir, prendre en location, échanger, donner en location, ou acquérir par tout autre moyen, tout bien mobilier ou immobilier et tous droits et privilèges en relation avec ces biens.

4.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

4.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

4.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 7. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (1,- EUR) chacune.

Art. 8. La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société.

- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créancier d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale.

Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15.

15.1. Les produits de la société, déduction faite des frais, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net. Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net seront alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à des réserves ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Titre VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses bis modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII.- Varia

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

117784

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) HALSEY S.à r.l., R.C.S. Numéro B 50.984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- b) Mademoiselle Kristel SEGERS, administrateur de sociétés, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- c) Madame Daphné RIBOT, administrateur de sociétés, née le 30 janvier 1979 à Caen, France, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- d) Monsieur Paul GUNNER, administrateur de sociétés, né le 5 mars 1973 à Cassington, Royaume Uni, demeurant à Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GU5 9RG, Royaume Uni; et
- e) Monsieur Charles BARTER, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1962 à Guildford, Royaume Uni, demeurant au 33 City Pavilion, Flat 403, Britton Street, Londres EC1M 5UG, Royaume Uni.

2) Le siège social de la Société est établi au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46322. Reçu soixante-quinze euros Eur75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009149184/329.

(090180507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Hifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 49.454.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIPLE A CONSULTING S. A.

2, rue Millegassel, L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009149648/12.

(090181441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

World Theme Park Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.094.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

I. Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 18 novembre 2009, LAC/2009/48716, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société WORLD THEME PARK HOLDINGS S. à r.l., en liquidation (la Société), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.094, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 14 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 779 daté du 3 août 2005. Les statuts de ladite Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 15 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1184 daté du 10 novembre 2005,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés durant cinq ans au moins après la clôture de liquidation chez Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149683/24.

(090181622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Global Hospital Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.579.

—
EXTRAIT

La Résolution de l'Associé Unique tenue en date du 6 novembre 2009 a approuvé la résolution suivante:

- Le transfert du siège social de 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg avec effet au 23 novembre 2009.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Gleb Ognyanikov

Référence de publication: 2009149686/15.

(090181331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Tschineur Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.091.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 23 novembre 2009 que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. la clôture de la liquidation est prononcée;

2. les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

117786

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009149695/17.

(090181564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

AKSIA Capital III société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.846.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de clôture de liquidation adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (en liquidation) en date du 24 novembre 2009

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et a constaté que toutes les dettes de la Société ont été payées et que toutes les distributions ou provisions nécessaires ont été effectuées.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 24 novembre 2009.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pendant une période de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aksia Capital III Société Coopérative (en liquidation)

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009149679/21.

(090181709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Dole Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Azaroth Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.095.

In the year two thousand and nine.

On the twenty fourth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

The company "Solvest, LTD.", registered at the Bermuda Registrar of Companies under the number EC 15155, with its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "AZAROTH INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 149095, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 5, 2009, not yet published in the Mémorial,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name "DOLE LUXEMBOURG S.à r.l." is adopted by the company, article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "DOLE LUXEMBOURG S.à r.l.". "

117787

Second resolution

Discharge is given to Mr Christian HEINEN, resigning manager of the category A, and to Mr. David SANA, resigning manager of the category B, for the performance of their mandate.

Third resolution

The number of managers is increased from two to four.

Fourth resolution

Mrs Valerie BREON-NORMAND, company director, born in Paris (France), on August 13, 1969, and residing at F-75015 Paris, (France), 19, Villa Croix Nivert, is appointed as manager of the category A for an unlimited duration.

Fifth resolution

Mr Jean-Christophe JUILLIARD, company director, born in Suresnes (France), on October 9, 1963 and residing in F-75015 Paris (France) 130, avenue de Suffren, is appointed as manager of the category A for an unlimited duration.

Sixth resolution

Mr Jonathan LEPAGE, company director, born in Namur (Belgium), on August 27, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited duration.

Seventh resolution

Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorneys signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société "Solvest, LTD", enregistrée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro EC 15155, avec siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Les Bermudes, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "AZAROTH INVESTMENTS S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 149095, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 5 novembre 2009, en cours de publication au Mémorial,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination "DOLE LUXEMBOURG S.à r.l." est adoptée par la société, l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "DOLE LUXEMBOURG S.à r.l."."

Deuxième résolution

Décharge est donnée à Monsieur Christian HEINEN, gérant de catégorie A démissionnaire, et à Monsieur David SANA, gérant de catégorie B démissionnaire, pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de deux à quatre.

Quatrième résolution

Madame Valérie BREON-NORMAND, administrateur de sociétés, née à Paris (France), le 13 août 1969, demeurant à F-75015 Paris, (France), 19, Villa Croix Nivert, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD, administrateur de sociétés, né à Suresnes (France), le 9 octobre 1963, demeurant à F-75015 Paris (France) 130, avenue de Suffren, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

Monsieur Jonathan LEPAGE administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Septième résolution

Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009151473/116.

(090184039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

**ArcelorMittal Bissen & Bettembourg, Société Anonyme,
(anc. ArcelorMittal Bissen S.A.).**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.
R.C.S. Luxembourg B 7.368.

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société "ArcelorMittal Bissen S.A." (numéro d'identité 1992 2213 529), (la "Société"), une société anonyme établie et ayant son siège social route de Finsterthal, L-7769 Bissen, R.C.S. Luxembourg B 7.368, constituée originellement sous le nom de "Société Métallurgique

de Bissen" suivant acte notarié en date du 30 avril 1910 et du 1^{er} septembre 1910, autorisée par arrêté grand-ducal du 22 septembre 1910, publié au Mémorial 199910, page 745 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2315 du 16 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Bérangère POIRIER, juriste, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline CANONICO, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie VIVIER, juriste, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet d'apport de branche d'activités tel qu'il a été publié au Mémorial le 29 septembre 2009, numéro 1879;

2. Constatation de la réalisation de l'apport de la branche d'activités "Tréfilerie" de la société "ArcelorMittal Bettembourg S.A.", (société apporteuse) à la société "ArcelorMittal Bissen S.A.", (société bénéficiaire) à la date de l'assemblée des deux sociétés.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de onze millions trois cent dix-neuf mille sept cents euros (EUR 11.319.700,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions cinq mille euros (EUR 5.005.000,-) à seize millions trois cent vingt-quatre mille sept cents euros (EUR 16.324.700,-) par l'apport des éléments d'actif et de passif constituant le patrimoine de la branche apportée et émission de trente-deux mille trois cent quarante-deux (32.342) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises avec une prime d'émission totale de deux cent dix-neuf euros (EUR 219,-).

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

5. Changement de la dénomination sociale de la société en "ArcelorMittal Bissen & Bettembourg" et modification afférente de l'article 2 des statuts

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président expose ensuite que:

1. le projet d'apport de la branche d'activités "Tréfilerie" de la société "ArcelorMittal Bettembourg S.A." (numéro d'identité 1994 2217 660) à la société "ArcelorMittal Bissen S.A." (numéro d'identité 1992 2213 529) établi par les Conseils d'Administration des deux sociétés en date du 18 septembre 2009, a été publié pour chacune des Sociétés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1879 du 29 septembre 2009.

2. en exécution de l'article 308bis-3 de la loi du 10 août 1915 (la "Loi") concernant les sociétés commerciales, "ArcelorMittal Bettembourg S.A." et "ArcelorMittal Bissen S.A." ont décidé d'un commun accord de soumettre l'opération aux dispositions des articles 285 à 307, hormis l'article 303 de la présente Loi. L'apport entraîne de plein droit le transfert à la Société des actifs et passifs qui s'y rattachent.

3. le projet d'apport, les comptes annuels ainsi que le rapport de gestion des trois derniers exercices des deux sociétés ont été déposés pendant le délai légal aux sièges sociaux de celles-ci à la disposition des actionnaires. Une attestation certifiant leur dépôt au siège restera annexée aux présentes.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve l'apport de la branche d'activités "Tréfilerie" de la société "ArcelorMittal Bettembourg S.A." (société apporteuse) à la société "ArcelorMittal Bissen S.A." (société bénéficiaire) conformément au projet établi par les Conseils d'Administration des deux sociétés en date du 18 septembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1879 du 29 septembre 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que l'apport de la branche d'activités tel que décrit dans le projet d'apport est devenu définitif avec effet à ce jour par suite de la décision d'approbation ci-dessus, une assemblée générale de la société apporteuse, ayant préalablement pris des résolutions concordantes.

En conséquence, la branche "Tréfilerie" et les actifs et passifs qui s'y rattachent sont transférés de plein droit à "ArcelorMittal Bissen S.A." sans dissolution de la société apporteuse, "ArcelorMittal Bettembourg S.A.".

La branche "Tréfilerie" apportée par la société apporteuse à la société bénéficiaire se compose comme suit:

	ArcelorMittal Bettembourg Avant apport	Branche d'activité "Tréfilerie" objet de l'apport	ArcelorMittal Bettembourg Après apport
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	14.250.429	14.250.429	0
Immobilisations financières	79.898.340	0	91.218.259
Total actif immobilisé	94.148.769	14.250.429	91.218.259
Actif circulant			
Stocks	6.249.058	5.690.990	558.068
Créances	33.046.134	11.093.001	21.953.132
Valeurs mobilières	0	0	0
Avoirs en banques et caisse:	191.141	0	191.141
Total actif circulant	39.486.333	16.783.991	22.702.341
Comptes de régularisation	0	0	0
Total général	133.635.101	31.034.420	113.920.600
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital souscrit	43.412.500	11.319.919	43.412.500
Réserves	5.812.500	0	5.812.500
Résultats reportés	-30.033.591	0	-30.033.591
Total capitaux propres	19.191.409	11.319.919	19.191.409
Provisions pour risques et charges	10.708.883	9.908.089	800.794
Dettes	103.734.809	9.806.412	93.928.397
Comptes de régularisation	0	0	0
Total général	133.635.101	31.034.420	113.920.600

En outre, l'assemblée constate que le patrimoine de la branche "Tréfilerie" apportée comprend un bâtiment industriel sis à Dudelange, inscrit au cadastre de la Commune de Dudelange, section B de Burange, numéro 2049/6154, bâtiment industriel ou artisanal, lieu dit "Ueber dem Weiher", contenant 13 ha 22 a 30 ca.

Titre de propriété

La Société Apporteuse, sous ses dénominations de l'époque a acquis la parcelle désignée ci-dessus, tirée de l'ancien numéro cadastral 2049/6150, comme suit:

- partiellement sur les communes de Bettembourg et de Dudelange, par convention en date du 12 octobre 1971 vue et approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 10 décembre 1971 en exécution de l'arrêté grand-ducal du 28 janvier 1971 et enregistrée à Esch-sur-Alzette le 20 décembre 1971, volume 249, folio 79, case 11, transcrite au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 4 janvier 1972, volume 306, numéro 8,

- partiellement sur la société Arbed aux termes d'un acte de vente, reçu par le notaire Aloyse Weirich, alors de résidence à Bettembourg, en date du 7 février 1974, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 7 mars 1974, volume 357, numéro 42, et

- partiellement aux termes d'un échange avec la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois en date du 30 août 1982, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 1982, volume 268, folio 43, case 7, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 22 septembre 1982, volume 582, numéro 107.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de onze millions trois cent dix-neuf mille sept cents euros (EUR 11.319.700,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions cinq mille

euros (EUR 5.005.000,-) à seize millions trois cent vingt-quatre mille sept cents euros (EUR 16.324.700,-) par suite de l'apport des éléments d'actif et de passif constituant le patrimoine de la branche apportée.

La branche d'activité apportée étant évaluée à onze millions trois cent dix-neuf mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 11.319.919,-), l'Assemblée décide d'émettre en contrepartie trente-deux mille trois cent quarante-deux (32.342) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, bénéficiant des mêmes droits que les actions existantes et émises avec une prime d'émission totale de deux cent dix-neuf euros (EUR 219,-).

Rapport du réviseur d'entreprises:

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant agréé conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, établi à cet effet par "BDO Audit", réviseur d'entreprises, en date du 20 octobre 2009.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des apports d'un montant de EUR 11.319.700 ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 32.342 actions à émettre en contrepartie augmenté d'une prime d'émission de EUR 219."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par toutes les parties comparantes à l'acte et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée constate que l'apport ainsi constitué d'un montant total d'onze millions trois cent dix-neuf mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 11.319.919,-) a été fait sur base de la situation comptable de la société apporteuse au 31 juillet 2009.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. (Premier alinéa). "Le capital social souscrit est fixé à seize millions trois cent vingt-quatre mille sept cents euros (EUR 16.324.700,-); il est représenté par quarante-six mille six cent quarante-deux (46.642) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée constate qu'au point de vue comptable et fiscal, l'apport prend effet à partir du 1^{er} novembre 2009 et qu'à partir de cette date, les activités de la branche apportée seront réputés effectuées par la société bénéficiaire.

Les actions nouvellement émises ci-dessus par la société bénéficiaire auront le droit de participer aux bénéfices à partir de cette date d'effet.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "ArcelorMittal Bissen & Bettembourg".

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. "La société a pour dénomination "ArcelorMittal Bissen & Bettembourg"."

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la Loi concernant les sociétés commerciales avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux Sociétés impliquées dans l'apport ainsi que du projet d'apport.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent aux sociétés nouvellement constituées sont estimés à environ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. POIRIER, C. CANONICO, E. VIVIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13381. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009151469/173.

(090183748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pranil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 106.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009151551/13.

(090183945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Compagnie de Construction Collinaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 57.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/11/09.

Signature.

Référence de publication: 2009151552/10.

(090183894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

L.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 82.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009151549/13.

(090183943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Resitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 58.366.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149678/10.

(090181465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Mercur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.493.

Les comptes annuels au 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149662/10.

(090181505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.
